

**2011\_B042**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché subséquent de travaux n°09MS1A02 - Aménagement de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence - Cours des Minimes, Rue des Bœufs, Avenue Jean Dalmas - Lot n°1 : travaux de voirie et réseaux divers**

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

**Excusé(e)s :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 FEVRIER 2011

Rapporteur : Monsieur Gérard Bramoullé

**Objet** : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché subséquent de travaux n° 09MS1A02 : Aménagement de l'entrée de ville d'Aix en Provence : Cours de Minimes - Rue des Bœufs- Avenue Jean Dalmas : Lot n°1 Travaux de voirie et réseaux divers

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'Avenant qui vous est présenté ce jour a pour objet les modifications au marché subséquent de l'accord cadre des entrées de ville portant sur l'opération d'aménagement du cours des Minimes, de la rue des Bœufs et de l'avenue jean DALMAS. Il concerne le lot n°1 Voirie et Réseaux Divers attribué à la société SATR.

Il a pour objet certaines adaptations nécessaires à la bonne exécution du projet conformément à des prescriptions obligatoires du Conseil Général gestionnaire de la voie, de l'Architecte des bâtiments de France et des Services archéologiques de l'Etat.

## Exposé des motifs :

L'opération concerne l'aménagement en entrée de ville d'Aix en Provence du Cours des Minimes (Tranche ferme) de la Rue des Boeufs (Tranche conditionnelle 1) et de l'Avenue Jean DALMAS (Tranche conditionnelle 2)

Au titre du marché subséquent à l'accord-cadre n° 2009AC01, conclu à prix unitaires, un lot n°1 a été notifié à la société SATR le 01 juillet 2009 pour un montant estimatif de 1 475 935,93 € HT soit :

- 581 038,65 €HT pour la tranche ferme (Cours des Minimes),
- 471 159,58 €HT pour la tranche conditionnelle 1 (Rue des Bœufs),
- 423 727,70 € HT pour la tranche conditionnelle 2 (Avenue Jean Dalmas)

Le dossier finalisé a été approuvé par la Commune et le Conseil Général.

Cependant au cours de la réalisation des travaux sur le cours des Minimes (tranche ferme), les services du Conseil général nous ont imposé par mesure de sécurité d'implanter des barrières tout au long du couloir bus à contre sens afin d'empêcher les piétons de le traverser intempestivement.

D'autre part, il était prévu dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue Jean Dalmas de créer une placette devant le nouvel Institut d'Etudes Politiques.

L'architecte des bâtiments de France a demandé que la géométrie de la placette soit modifiée. Ces dimensions s'en sont trouvées notablement augmentées et la clôture de l'IEP a du être reconstruite dans les mêmes matériaux (murs et piliers en maçonnerie et ferronneries)

Enfin, un diagnostic archéologique avait été prescrit par l'Etat (arrêté du préfet de Région n°5976 du 26 Octobre 2009). Il a été réalisé par la mission archéologique de la ville d'Aix avec l'appui technique de l'entreprise titulaire du lot 1. Ces prestations définies à l'article 5.2 de la convention Ville d'Aix / CPA faisaient partie du marché initial.

A la suite de ce diagnostic, conformément à l'article 3.1 de la convention, les services de l'Etat ont prescrit une fouille préventive.

Cette fouille nécessite un appui technique complémentaire important.

**Objet et montant de l'avenant :**

L'ensemble de ces éléments implique des adaptations techniques et financières.

Concernant la tranche ferme sur le cours des Minimés, la mise en place de barrières le long du couloir bus entraîne les coûts supplémentaires estimés suivants :

Fourniture et pose de 180 barrières croisillons jointives : 50 922,00 €HT

Les prix correspondant à cette prestation font partie du bordereau des prix unitaires du marché initial lot 1 (Voirie et Réseaux Divers) dont le titulaire est la société SATR.

Concernant la tranche conditionnelle 2 (Avenue Jean Dalmas), l'extension de la placette, la réfection de la clôture et les fouilles archéologiques complémentaires correspondent aux coûts supplémentaires estimés suivants :

Agrandissement de la placette de 120 m2 :	20 067,36 €HT
Mur de clôture de l'IEP de 80 ml avec piliers et ferronnerie :	72 528,75 €HT
Complément de fouilles archéologiques :	30 000,00 €HT

Douze prix nouveaux dont le bordereau est joint à l'avenant font partie des prestations de construction du mur qui n'étaient pas prévues au marché initial et ont été négociés avec la société SATR.

Le total des prestations supplémentaires pour l'ensemble du marché (tranche ferme + tranches conditionnelles) s'élève à 173 518,11 € HT ce qui porte le montant total du marché à 1 649 454,04 € HT correspondant à une hausse de 11,76% par rapport au montant du marché initial.

L'ensemble de ses prestations sera réalisé par la société SATR, titulaire du lot 1 du marché initial : Voirie et Réseaux Divers

Par ailleurs, les travaux ne peuvent être finalisés dans les délais prévus du fait des nombreuses adaptations techniques nécessaires. Ce retard ne pouvant être imputé à l'entreprise, le délai d'exécution est prolongé de huit semaines (2 semaines pour la tranche ferme, et 6 semaines pour la tranche conditionnelle 2) portant le délai global de 36 à 44 semaines.

Le marché de travaux ayant fait l'objet d'une consultation passée selon la procédure des marchés subséquents, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci n'étant pas saisie pour l'attribution des marchés subséquents à un accord-cadre.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés ;

VU la délibération du Conseil Communautaire 2009A143 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

VU l'instruction générale de la commande publique de la CPA

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché 09MS1A02 pour l'aménagement de l'entrée de ville d'Aix en Provence : Cours de Minimes, rue des Bœufs et Avenue Jean Dalmas : Lot n°1 : Travaux de Voirie et réseaux divers.
  
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant et à prendre toute décision ou tout acte propre à assurer la pleine exécution de cet avenant ;
  
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire : 21712/824 de la section d'investissement du budget de la CPA, opération budgétaire n° 50 et Autorisation de Programme 2009/33.



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

\*\*\*\*\*

*MARCHE DE TRAVAUX*

*ENTREE DE VILLE D'AIX EN PROVENCE  
COURS DE MINIMES- RUE DES BŒUFS-AVENUE JEAN  
DALMAS*

\*\*\*\*\*

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 09MS01A02 du 13/10/09**

\*\*\*\*\*

Titulaire : SATR / URBA TP

**AVENANT DE MODIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX  
POUR L'ENTREE DE VILLE D'AIX EN PROVENCE  
COURS DES MINIMES- RUE DES BŒUFS- AVENUE JEAN DALMAS**

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

CS 40868  
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

**Le groupement d'entreprise SATR /URBA TP**

Représentée par son mandataire **SATR**  
Domicilié 50, rue Louis Armand – BP 13795 Aix-en-Provence Cedex3  
Immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n° Aix 91B588

Représentée par GRAZIANO Claude : dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

<p><b>Marché n° :</b> <b>09MS01A02</b></p> <p><b>Date de notification du marché :</b> 15/10/2009</p> <p><b>Montant initial du marché en euros HT :</b></p> <p>1 475 935,93 €</p>
--

**Etant préalablement exposé que :**

Le dossier finalisé a été approuvé par la Commune et le Conseil Général.  
Cependant au cours de la réalisation des travaux sur le cours des Minimes (Tranche ferme), les services du Conseil général nous ont imposé par mesure de sécurité d'implanter des barrières tout au long du couloir bus à contre sens afin d'empêcher les piétons de le traverser intempestivement.

D'autre part, il était prévu dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue Jean DALMAS de créer une placette devant le nouvel Institut d'Etude Politique.

L'architecte des bâtiments de France a demandé que la géométrie de la placette soit modifiée. Ces dimensions s'en sont trouvées notablement augmentées et la clôture de l'IEP a du être reconstruite dans les mêmes matériaux (Murs et piliers en maçonnerie et ferronneries)

Enfin, un diagnostic archéologique a été réalisé et les services de l'état ont prescrit des fouilles complémentaires qui sont à la charge de l'aménageur.

**ARTICLE PREMIER – OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de prendre en considération le montant et le délai des travaux complémentaires à réaliser.

**ARTICLE 2 – MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant initial du marché de travaux est de 1 475 935,93 € HT.

Le nouveau montant du marché est de 1 652 590,54 € HT,

Les travaux supplémentaires sont décomposés comme suit

- Fourniture et pose de barrières croisillons sur le cours des Minimes 50 922,00 € HT
- Extension de la placette devant l'IEP 20 067,36 € HT
- Mur de clôture de l'IEP 72 528,75 € HT
- Fouilles archéologiques complémentaires 30 000,00 € HT

Soit un total de l'estimation après négociation de **173 518,11 € HT.**

Récapitulatif :

<b>LIBELLE</b>	<b>Montant HT (€)</b>	<b>Montant TTC (€)</b>
Montant du marché initial	1 475 935,93	1 765 219,37
Montant de l'avenant	173 518,11	207 527,66
Nouveau montant du marché	1 649 454,04	1 972 747,03

### **ARTICLE 3 – CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

### **ARTICLE 4 – DELAIS**

Les travaux ne peuvent être finalisés dans les délais prévus du fait des nombreuses adaptations techniques nécessaires. Ce retard ne pouvant être imputé à l'entreprise, le délai d'exécution est prolongé de cinq semaines portant celui-ci de 36 à 44 semaines y compris les périodes de préparation.

### **ARTICLE 5 – SPECIFICATIONS DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **ARTICLE 6 – PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire  
A....., le

A Aix-en-Provence, le

***Pour le Président, et par  
délégation le Vice Président  
délégué aux Entrées de Ville***

**Robert DAGORNE**

Mention manuscrite « lu et approuvé »

***Le titulaire du marché SATR/ URBA TP***  
(Signature et cachet de la société)

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COURS DES MINIMES DE LA RUE DES BŒUFS ET DE L'AVENUE JEAN DALMAS**  
**AVENANT N°1: BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES: PRIX NOUVEAUX**

N° de prix	Désignation des prix	U	P.U. Ht
PN1	Mise en place de barrières provisoires de type HERAS Ce prix comprend la fourniture, la mise en place et la dépose de barrières provisoires Le ml: Vingt cinq euros	ml	25,00 €
PN2	Fourniture et pose d'agglos creux de 20cm Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre d'agglomérés creux, hourdés au mortier de ciment CPA dosé à 300kg/m3 de sables. Y compris toutes sujétions et aléas Le m2: Quatre vingt dix euros	m2	76,50 €
PN3	Fourniture et pose d'agglos à bancher de 20cm Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre d'agglos à bancher, y compris: armatures, béton dosé à 350 kg/m3, mise en place de coffrages éventuels des chaînages de tête, réservations pour barbecannes avec raccordement aux ouvrages existants, joints de dilatations tous les 5m maximum, traitement du parement pour amélioration de la liaison agglos /enduits, y compris toutes sujétions et aléas Le m2: cent vingt euros	m2	102,00 €
PN4	Enduit étanche derrière le mur Ce prix comprend la réalisation d'une couche de bitume pour l'étanchéité des agglos Le m2: Dix Euros	m2	10,00 €
PN5	Réalisation de piliers 0,5x0,5 y compris chapeau Ce prix comprend la réalisation d'un pilier 0,5x0,5 avec Chapeau L'unité: Sept cents euros	u	700,00 €
PN6	Enduit bi-couché couleur Ce prix comprend : La fourniture et la mise en œuvre de mortier dosé à 300 kg/m3, comprenant le gobetage, la couche de redressage et la finition, sable blanc, coloré ou gris frottassé, lissé, gratté, peigné ou rustique selon le choix du maître d'oeuvre Le m2: Trente cinq euros	m2	29,75 €
PN7	Création d'un élément de ferronnerie 4,81x 1,5 Ce prix comprend la réalisation d'un élément de ferronnerie similaire à l'existant: hauteur 1,50ml Le ml: Trois cent soixante et quinze euros	ml	375,00 €
PN8	Création d'un élément de ferronnerie 7,00x 0,8 Ce prix comprend la réalisation d'un élément de ferronnerie similaire à l'existant: hauteur 0,80ml Le ml: Deux cent cinquante cinq euros	ml	255,00 €
PN9	Sablage et peinture sur ferronnerie Ce prix comprend la réalisation d'un sablage et de la peinture de la ferronnerie Le ml: Quatre vingt dix euros	ml	90,00 €
PN10	Sablage et peinture sur portail Ce prix comprend la réalisation du sablage et de la peinture du portail L'unité: Huit cents euros	u	800,00 €
PN11	Pose de barreaudage et portail Ce prix comprend le pose de l'ensemble ferronnerie et portail tels que définis par le maître d'oeuvre L'unité: Trois mille cinq cent euros	u	3 500,00 €
PN12	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre de terre végétale, réglage à la côte fixée, non compris le foisonnement dans le metrage. Y compris toutes sujétions et aléas Le m3: trente euros	m3	30,00 €

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COURS DES MINIMES DE LA RUE DES BŒUFS ET DE L'AVENUE JEAN DALMAS**  
**AVENANT N°1: DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

**I- Tranche ferme: Cours des Minimes**

<b>BARRIERES CROISILLONS COURS DES MINIMES</b>					
N° de prix	Désignation des prix	U	Quantité	P.U. Ht	Montant HT en Euros
<b>PRIX ACCORD CADRE</b>					
A1003	Pose de mobilier urbain	u	360	35,00 €	12 600,00 €
Total HT prix accord cadre					12 600,00 €
Rabais 3%					378,00 €
Total Après rabais					12 222,00 €
<b>PRIX COMPLEMENTAIRES DU MARCHE INITIAL</b>					
A1402	Fourniture de barrières croisillons	u	180	215,00 €	38 700,00 €
Total HT prix complémentaires du marché initial					38 700,00 €
Total HT Barrières croisillons					50 922,00 €
TVA 19,60%					9 980,71 €
Total TTC barrières croisillons					60 902,71 €

**II- Tranche conditionnelle 2 : Avenue Jean DALMAS**

<b>EXTENSION DE LA PLACETTE DEVANT L'IEP</b>					
N° de prix	Désignation des prix	U	Quantité	P.U. Ht	Montant HT en Euros
<b>PRIX ACCORD CADRE</b>					
A206	Terrassement en tranchée	m3	60	70,00 €	4 200,00 €
A402	Géotextile classe 5 pour nappe anticontaminante	m2	120	0,80 €	96,00 €
A404	Grave non traitée 0/31,5 en masse ou en tranchée	m3	18	40,00 €	720,00 €
A412	Grave traitée	m3	24	78,00 €	1 872,00 €
A623	Pavage en pierre	m2	120	115,00 €	13 800,00 €
Total HT prix accord cadre					20 688,00 €
Rabais 3%					620,64 €
Total Après rabais					20 067,36 €
Total HT placette					20 067,36 €
TVA 19,60%					3 933,20 €
Total TTC Placette					24 000,56 €

MUR DE CLOTURE DE L'IEP					
N° de prix	Désignation des prix	U	Quantité	P.Ü. Ht	Montant HT en Euros
<b>PRIX ACCORD CADRE</b>					
A 206	Terrassement en tranchée	m3	180	70,00 €	12 600,00 €
A 304	Béton de fondation 350kg/m3	m3	17	585,00 €	9 945,00 €
A 405	Remblai coté voirie en GNT	m3	20	40,00 €	800,00 €
A 301	Béton de propreté	m2	3	160,00 €	480,00 €
Total HT prix accord cadre					23 825,00 €
Rabais 3%					714,75 €
Total Après rabais					23 110,25 €
<b>PRIX COMPLEMENTAIRES DU MARCHÉ INITIAL</b>					
A1101	terrassement manuel en tranchée	m3	7	120,00 €	840,00 €
A1207	Mise à disposition de main d'œuvre	h	25	50,00 €	1 250,00 €
A1203	Location Mécalac	j	1	600,00 €	600,00 €
A1202	Location camion	j	1	500,00 €	500,00 €
A1103	Arrachage d'arbre	u	4	450,00 €	1 800,00 €
Total HT prix complémentaires du marché initial					4 990,00 €
<b>PRIX NOUVEAUX</b>					
PN1	Fourniture et pose de barrières provisoires de type HERAS	ml	80	25,00 €	2 000,00 €
PN2	Fourniture et pose d'agglos creux de 20cm	m2	90	76,50 €	6 885,00 €
PN3	Fourniture et pose d'agglos à bancher de 20cm	m2	21	102,00 €	2 142,00 €
PN4	Enduit étanche derrière le mur	m2	17	10,00 €	170,00 €
PN5	Réalisation de piliers 0,5x0,5 y compris chapeau	u	13	700,00 €	9 100,00 €
PN6	Enduit bi- couche couleur	m2	294	29,75 €	8 746,50 €
PN7	Création d'un élément de ferronnerie 4,81x 1,5	ml	4,8	375,00 €	1 800,00 €
PN8	Création d'un élément de ferronnerie 7,00x 0,8	ml	7	255,00 €	1 785,00 €
PN9	Sablage et peinture sur ferronnerie	ml	70	90,00 €	6 300,00 €
PN10	Sablage et peinture sur portail	u	1	800,00 €	800,00 €
PN11	Pose de barreaudage et portail	u	1	3 500,00 €	3 500,00 €
PN12	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	m3	40	30,00 €	1 200,00 €
Total HT prix nouveaux					44 428,50 €
Total HT clôture de l'IEP					72 528,75 €
TVA 19,60%					14 215,64 €
Total TTC Clôture de l'IEP					86 744,39 €

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES					
N° de prix	Désignation des prix	U	Quantité	P.U. Ht	Montant HT en Euros
<b>PRIX COMPLEMENTAIRES DU MARCHE INITIAL</b>					
A1207	Mise à disposition de main d'œuvre	h	600	50,00 €	30 000,00 €
Total HT prix complémentaires du marché initial					30 000,00 €
Total HT placette					30 000,00 €
TVA 19,60%					5 880,00 €
Total TTC Placette					35 880,00 €

RECAPITULATIF		
PRESTATIONS	Montant HT	Montant TTC
Fourniture et pose de barrières croisillons sur le cours des Minimes	50 922,00	60 902,71 €
Extension de la placette devant l'IEP	20 067,36	24 000,56 €
Mur de clôture de l'IEP	72 528,75	86 744,39 €
Fouilles archéologiques complémentaires	30 000,00	35 880,00 €
<b>TOTAL AVENANT N°1</b>	<b>173 518,11 €</b>	<b>207 527,66 €</b>

2011\_B042

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché subséquent de travaux n°09MS1A02 - Aménagement de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence - Cours des Minimes, Rue des Bœufs, Avenue Jean Dalmas - Lot n°1 : travaux de voirie et réseaux divers**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire  
Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence  
Le **17 MARS 2011**